VOITURES

Les secrets de la fourrière

Le stationnement dans la capitale est un véritable casse-tête pour les automobilistes. Ce geste qui devrait être machinal se transforme pour la plupart d'entre eux en véritable cauchemar. Ceci notamment lorsqu'ils s'apprêtent à rejoindre leur véhicule et de constater que ce dernier a bel et bien disparu. Mais pas de panique, si la voiture en question a été laissée dans un lieu interdit au stationnement. Il est fort probable qu'elle a été enlevée par la brigade de la police chargée de la fourrière ou par les camions dits de dépannage.

Photo : Walid T.

La hantise des automobilistes.

Reportage réalisé par Fatma Zohra B.

«La fourrière», ce simple mot fait frémir la plupart des propriétaires de véhicules. Une fois le processus engagé, il n'y a pas d'autres solutions que de le suivre pour rentrer en possession de sa voiture.

Car une chose est sûre, l'infraction a bel et bien été constatée par les équipes mobiles de la police nécessitant le remorquage du véhicule.

La voiture, un objet ô combien personnel se trouvant disparu, «confisqué» et mis à la fourrière est une situation traumatisante pour plus d'un. Ce qui n'empêche cependant pas les plus audacieux de stationner là où c'est interdit et de se contenter en s'éloignant de croiser les doigts pour que le camion de la fourrière ne passe pas par le secteur. Risque néanmoins bien grand dans les principales artères de la capitale où les brigades de la police font des tournées quasi ininterrompues pour relever toute infraction. Des artères fortement fréquentées et étroites, un nombre de véhicules en croissance constante ainsi que l'absence de parkings dûment aménagés poussent ainsi bon nombre d'automobilistes à laisser leurs véhicules dans des endroits où il est strictement interdit de stationner.

Béziers, «point de chute» des voitures mises à la fourrière

La fourrière Béziers, c'est dans cet endroit où sont parqués la plupart des véhicules «pris en faute» par les camions-remorques. Ce lieu est connu et redouté par les automobilistes.

Pourtant, dira le brigadier-chef des camions dépannage, en dépit des infractions, il est possible aux propriétaires de véhicules mis à la fourrière de les récupérer en moins d'une demi-heure une fois l'amende et les frais de mise en fourrière acquittés. Notre interlocuteur évoquera cependant la réaction de la plupart des contrevenants quand ils se rendent compte que leur véhicule a été enlevé pas les services de la fourrière ou quant on leur met une pince en attendant le paiement d'une amende. «Nous devons gérer, dans la quasi-totalité des cas, l'énervement, la détresse ou bien-même la colère des contrevenants, ceci alors qu'ils savent pertinemment qu'ils ont enfreint la loi. Ils ne pensent pas à cela. Si un jour nous nous abstenions de mettre les véhicules mal stationnés et gênant la circulation à la fourrière, les rues d'Alger connaîtraient une situation inextricable. Toutefois, leur première réaction est la panique, ils pensent tout de suite qu'ils ont été victimes d'un vol s'ils ne trouvent pas leur véhicule là ou ils l'ont laissé. Et bizarrement, ils sont soulagés quand ils apprennent qu'il a été mis à la fourrière, avant de stresser s'imaginant à tort bien sûr qu'ils auront beaucoup de mal à le récupérer. Ceci est plus spécialement le cas des personnes venues de l'intérieur du pays», explique le brigadier. A la fourrière Béziers, en cette matinée de fin de saison estivale, l'équipe du matin atteint presque la fin de son service qui s'achève à midi. La journée est particulièrement chargée en raison d'une mission effectuée dès cinq heures du matin et qui a mobilisé toutes les équipes. Un appel fuse du poste-radio du chef de brigade, un véhicule de police signale un encombrement monstre au niveau du boulevard Victor-Hugo en raison de plusieurs cas de stationnement sauvage. L'équipe est ainsi sollicitée pour intervenir sur les lieux, un camion-remorque et transportant des pinces se rendra sur place et verbalisera ou carrément remorquera et mettra à la fourrière les véhicules responsables de cette gêne. Au même moment, un camion fait son entrée à Béziers remorquant un véhicule. Justement, la voiture en question a été prise en faute au niveau du boulevard Victor-Hugo. Elle est descendue du chariot qui a servi à son remorquage par l'équipe de policiers et est stationnée dans une place libre. Les équipes travaillent sous un soleil de plomb. Il est midi et la relève arrive, le chef de brigade de coordonne l'arrivée et le départ, deux bouteilles d'eau fraîche sont passées aux policiers qui sillonnaient les principales avenues de la capitale. Un homme s'approche de la cabine qui sert de bureau d'accueil aux agents. En sueur, le regard hagard, il s'adresse au préposé à l'accueil et se présente, c'est le propriétaire du véhicule ramené à la fourrière depuis peu de temps. «J'avais un pressentiment quand j'ai stationné au boulevard Victor-Hugo et en revenant reprendre ma voiture, je me suis dit que je ne la retrouverai pas.

Et j'ai failli m'évanouir quand j'ai vu qu'effectivement elle n'était plus à l'endroit où je l'avais laissée. Reprenant mes esprits, j'ai signalé la disparition de mon véhicule aux policiers qui se trouvaient au niveau de la rue Hassiba-Ben-Bouali. Ils l'ont signalée par radio et j'ai su très vite qu'elle a été emportée par le camion-remorque», confie l'automobiliste.

Ce dernier précisera que pour arriver plus rapidement au parking Béziers, il a été pris en stop par un motocycliste.

Les imprimés nécessaires en main le contrevenant s'en va payer son amende à proximité du square Sofia comme lui explique l'agent. Il viendra par la suite récupérer son véhicule.

Le camion repart, son chauffeur répond au brigadier qui lui demandait des informations : «Je dois repartir tout de suite, il y a beaucoup de personnes à qui on a mis des pinces et qui attendent». Un autre camion fait son entrée, il transporte un véhicule enlevé au niveau de la Grande-Poste dans un angle de rue gênant la circulation.

L'automobile sera stationnée à côté de la voiture emmenée en milieu de matinée en attendant que son propriétaire vienne la réclamer.

Oser le stationnement malgré le risque de la verbalisation

L'équipe se déplace vers les artères de la capitale et plus précisément en direction de la rue Abane-Ramdane, une des artères où un nombre important d'infractions concernant le stationnement est constaté. Justement, arrivés sur les lieux, les agents de police observent un véhicule stationant au bout d'une rue bloquant carrément la voie aux piétons qui sont ainsi obligés d'emprunter la chaussée. Vous voyez, nous lance-t-il, c'est une infraction, on ne peut plus clair.

«Cependant, en mettant une pince au véhicule, le conducteur trouvera le moyen de protester et de penser qu'il a été lésé. Stationner comme il le fait, gêne énormément les piétons et les autres automobilistes», a ajouté cet agent de la Sûreté nationale. Le véhicule de police poursuit sa tournée et arrive au square Port-Saïd.

En face de cette esplanade et malgré l'interdiction clairement signalée de garer, plusieurs véhicules sont à l'arrêt. Les policiers demandent aux chauffeurs les papiers et enjoignent aux automobilistes à l'arrêt de repartir. L'un de ces derniers est apparemment un «récidiviste». Le brigadier nous apprendra, qu'en dépit des maints avertissements et des amendes établies régulièrement, il revient toujours stationner au même endroit. Le travail de l'équipe se poursuit dans d'autres artères de la capitale. Un peu plus loin, au niveau de la rue Larbi-Ben-M'hidi, le véhicule de police constate que plusieurs voitures sont à l'arrêt sur le côté de la chaussée interdit au stationnement. L'ordre émanant du policier qui demande aux conducteurs au volant de démarrer ne semble pas déranger pour autant les automobilistes qui sans s'émouvoir, font mine d'expliquer qu'ils attendent quelqu'un ou qu'ils ne vont pas tarder à démarrer.

Les policiers joignent par appel-radio le camion dépannage pour qu'il sillonne l'avenue et prenne en charge les contrevenants qui ignorent l'interdiction.

Quatre camions sont constamment sur le terrain de 7 heures du matin à midi pour la première brigade et de midi à 19 heures pour la deuxième brigade.

Pour cette équipe, près de 40 véhicules atterrissent quotidiennement à la fourrière de Béziers.

Et si les équipes sillonnent les artères principales du centre-ville, elles peuvent aussi être appelées en renfort dans les quartiers de la périphérie d'Alger. Elles ont aussi pour mission de ramener à la fourrière des véhicules signalés comme étant abandonnés et qui sont remorqués après qu'une réquisition ait été établie par le commissariat de police territorialement compétent et qui définit aussi la durée de mise en fourrière.

Cette procédure concerne également les véhicules dits «clandestins» et dans ce cas précis, c'est la direction des transports de la wilaya qui définit la durée d'immobilisation du véhicule.

F. Z. B.

Mode d'emploi pour "libérer" son véhicule

Les véhicules susceptibles d'être mis à la fourrière sont principalement ceux en stationnement interdit, dangereux, abusif et gênant la circulation. Il s'agit notamment de stationnement dans les angles de rues, dans les sommets de côtés, sur les passages piétons ou sur les trottoirs. Le groupement de prévention routière au niveau de l'état major de la police à Bab-Ezzouar, coordonne ces opérations qui sont aussi prises en charge par les groupements et Sûretés de daïra. «Ce n'est pas dans le but de gêner les citoyens comme beaucoup semblent le penser puisqu'ils considèrent la mise fourrière comme une contrainte mais la réglementation est claire concernant les conditions de stationnement» a déclaré le commissaire Madani au niveau de l'état-major de Bab-Ezzouar.

De ce fait, les automobilistes ayant enfreint cette réglementation doivent obligatoirement suivre une procédure pour entrer en possession de leurs véhicules enlevés de la chaussée et transportés vers la fourrière. En premier lieu, il s'agit de s'assurer que la voiture en question a été emportée par le camion dépannage de la police. Selon notre interlocuteur, les riverains renseignent souvent les automobilistes pris de panique qui ne trouvent pas leur véhicule à l'endroit où ils l'ont laissé. Ils peuvent aussi se renseigner au niveau des services de sécurité du quartier. Une fois l'automobiliste renseigné sur la destination de son véhicule, il se rend à la fourrière concernée. Sur place, un formulaire est remis au contrevenant au niveau de la fourrière avec, ce qui représente le «passeport» de sortie de la fourrière à savoir le formulaire de la main levée. Ce document précieux en main et pour ce qui est de la fourrière Béziers d'Alger-centre, l'automobiliste s'acquitte de 2 500 DA au niveau du parking à proximité du square Sofia.

Il y a de cela quelque temps, le conducteur était particulièrement pénalisé puisque pour l'obtention de «la main levée» il devait se déplacer jusqu'à Bab-Ezzouar. De ce fait, se débrouiller pour se faire accompagner à la périphérie de la capitale avec les contraintes que cela implique, avant de pouvoir récupérer son véhicule, il devait ensuite retourner à Tafourah après avoir payé les 2500 DA impliquant les frais de remorquage. Toutefois, selon les services de la police, de nouvelles mesures ont été prises en vue de faciliter ces formalités. Il s'agit de la disponibilité désormais de l'imprimé de la main levée au niveau de la fourrière de Tafourah facilitant les formalités de sortie des véhicules de fourrière. Pour ce qui est des frais, si le véhicule n'est pas récupéré par son propriétaire, pour chaque nuit supplémentaire, un rajout de 500 DA est obligatoire.

Cette somme passe à 350 DA à partir de la troisième nuit passée à la fourrière. Ceci, bien que dans la majorité des cas, les véhicules, selon nos interlocuteurs sont récupérés le jour-même. Toutefois, la fourrière Béziers où atterrissent la plupart des véhicules à Alger-centre demeure insuffisante selon nos interlocuteurs, vu le nombre important de voitures concernées par cette mesure. Au niveau de la fourrière en question, nous apprendrons qu'avec une capacité d'une soixantaine de voitures, elle ne peut en fait en accueillir qu'une dizaine du fait qu'une grande partie de cet espace est occupée par les véhicules concernés par des affaires en justice . Actuellement, 43 véhicules dans ce dernier cas se trouvent parqués à la fourrière depuis près d'une année ou plus.

Trois voitures y sont stationnées depuis l'année 2004. Pour tout Alger, une capacité de dix véhicules est minime, diront les responsables au niveau de la fourrière.

Cependant, avec la disponibilité sur place du formulaire de la main levée, cela permet aux propriétaires de véhicules de les reprendre plus vite libérant ainsi la place sur le site. La situation se complique quand des véhicules sont maintenus sur place pendant plusieurs jours comme cela est le cas de ce minibus immobilisé depuis dix jours pour un problème de papiers.

Dans la capitale et selon les statistiques établies par le groupement de circulation et de sécurité routière, 1 128 véhicules ont été mis à la fourrière pour le mois d'août passé. Au cours de l'année 2006, 11043 véhicules ont été concernés par cette pénalité.

F. Z. B.